



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Ministère des Infrastructures et des  
Transports Terrestres et Aériens



Groupe de la Banque Africaine  
de Développement (BAD)

Africa Growing Together Fund (AGTF)

**AGEROUTE SENEGAL**  
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



## Avis d'Appel d'Offres international

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens représenté par l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal
<b>Projet :</b>	Programme de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM-1)
<b>Intitulé du Marché :</b>	Travaux de construction des routes revêtues de la boucle du RIZ (51 km)
<b>Pays :</b>	Sénégal
<b>N° Prêt : BAD :</b>	2000200005206
<b>N° Prêt AGTF:</b>	5050200001352
<b>Mode de passation des marchés :</b>	Appel d'Offres (international) ouvert
<b>N° de l'AOIO :</b>	D/1750/A3
<b>Émis le :</b>	06/02/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 09 décembre 2024 et celui relatif au **Programme de désenclavement des zones agricoles et minières phase 1 (PDZAM-1)** publié le 23 juin 2022 dans le quotidien « l'AS ».
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'Africa Growing Together Fund (AGTF) ci-après dénommée la Banque pour financer une partie du coût du Programme de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM-1), et a l'intention d'utiliser une partie de ces financements pour effectuer des paiements au titre du marché de **travaux de construction des routes revêtues de la boucle du RIZ (51 km)**.
3. **L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal**, agissant **au nom et** pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, sollicite des Offres fermées de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les **Travaux de construction des routes revêtues de la boucle du RIZ (51 km)** en un seul et unique lot. Le délai d'exécution des travaux est de vingt-quatre (24) mois.
4. La procédure d'appel d'Offres sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres International (AOI) ouvert telle que définie dans le [Cadre de Passation des Marchés de la Banque](#) « politiques d'acquisition de la BAD », éditions d'octobre 2015, et ouverte à tous les soumissionnaires éligibles telle que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.
5. Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal Courriel : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [ndour@ageroute.sn](mailto:ndour@ageroute.sn) ou [mcsamb@ageroute.sn](mailto:mcsamb@ageroute.sn) et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres du lundi au vendredi pendant les heures de travail de 08 heures à 17 heures (GMT) à compter du 06/02/2025 à l'adresse mentionnée ci-dessous :  
  
AGEROUTE, Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence, Dakar, Sénégal.
6. Le Dossier d'Appel d'Offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent Mille (100 000) Francs CFA à verser au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies. Le Dossier d'appel d'offres sera adressé au domicile local du soumissionnaire.
7. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **03 avril 2025 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**. Les Offres électroniques ne seront pas autorisées. Les Offres hors délai seront rejetées.

Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous le 03 avril 2025 à **10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

8. Les exigences en matière de qualifications sont entre autres critères :

Les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission, pour un montant de **trois cent cinquante millions (350 000 000) F CFA** et rester valides pour une durée de 28 jours suivant la période de validité des offres.

Le soumissionnaire doit avoir réalisé à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement<sup>1</sup>, d'ensemblier, ou de sous-traitant d'un nombre minimal **Trois (03) marchés de construction ou de réhabilitation de routes d'un linéaire d'au moins 50 km avec revêtement en béton bitumineux**, de manière satisfaisante et achevés au cours des dix (10) dernières années à partir du 1er janvier 2015 et la date limite de remise des Offres. La valeur minimale de chaque marché doit être de **vingt et un milliards (21 000 000 000)** de Francs CFA. **Les 50 km s'appliquent à chacun des trois (03) marchés requis au titre de l'expérience spécifique.**

Le soumissionnaire doit disposer d'avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. (autres que l'avance de démarrage éventuelle), à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des Travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de **quatre milliards cinq cent millions (4 500 000 000)** Francs CFA et nets de ses autres engagements. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.

Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins **trente milliards (30 000 000 000)** Francs CFA, calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des **cinq (05) dernières années à compter de 2020 divisé par cinq (05)**.

Le soumissionnaire doit soumettre des bilans certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Soumissionnaire, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les **Cinq (5) dernières années à compter de 2020** démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire.

Veillez noter que le Cadre de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les bénéficiaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en

---

<sup>1</sup> Lorsque le Soumissionnaire a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Soumissionnaire et non celle du Groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'appel d'offres ».

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE)

Rue : David Diop x Rue F, Fann Résidence

Ville : Dakar

Pays : Sénégal

Numéro de téléphone : (+221) 33 869 07 51

Numéro de télécopie : (+221) 33 864 63 50

Adresses électroniques : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn)

Site internet : [www.ageroute.sn](http://www.ageroute.sn)

